|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 11 octobre 2017

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 53**SG 17/XY+41 22 730 6206+41 22 730 5853tsbsg17@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 17;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17 de l'UIT‑T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| Objet: | **Consultation des Etats Membres au sujet des projets de Recommandation déterminés UIT‑T X.1214 (anciennement X.samtn), UIT-T X.1331 (anciennement X.sgsec-2) et UIT‑T X.1603 (anciennement X.dsms), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T (Genève, du 20 au 29 mars 2018)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 17 de l'UIT-T (Sécurité) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée au paragraphe 9 de la Résolution 1 (Rév.Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandation UIT-T X.1214 (anciennement X.samtn), UIT-T X.1331 (anciennement X.sgsec-2) et UIT-T X.1603 (anciennement X.dsms) mentionnés ci-dessus, à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 20 au 29 mars 2018. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT‑T seront disponibles dans la Lettre collective [3/17](https://www.itu.int/md/T17-SG17-COL-0002/fr).

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation des projets de Recommandation UIT-T proposés pour approbation.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des Etats Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces Recommandations peuvent être examinées en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les Etats Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au 8 mars 2018 à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des Etats Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces projets de Recommandation, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les Etats Membres qui n'autorisent pas la Commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation des projets de Recommandation déterminés UIT-T X.1214 (anciennement X.samtn), UIT-T X.1331 (anciennement X.sgsec-2)
et UIT-T X.1603 (anciennement X.dsms)

# 1 Projet de Recommandation UIT-T X.1214 (anciennement X.samtn) ([R14](http://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0014))

Techniques d'évaluation de la sécurité dans les réseaux de télécommunication/TIC

Résumé

La Recommandation UIT-T X.1214 décrit la méthode d'évaluation de la sécurité au niveau mondial et les bonnes pratiques en la matière à l'intention des développeurs, des fabricants, des exploitants et des spécialistes de la sécurité exerçant dans le domaine des télécommunications. Les réseaux traditionnels à commutation de circuits et les réseaux en mode paquet sont exposés à différentes menaces et attaques, internes et externes, qui ciblent les divers éléments des réseaux de télécommunication/TIC. Cette Recommandation porte sur les thèmes suivants: détection des vulnérabilités des réseaux de télécommunication/TIC; méthode d'évaluation de la sécurité dans les réseaux de télécommunication/TIC.

# 2 Projet Recommandation UIT-T X.1331 (anciennement X.sgsec-2) ([R12](http://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0012))

Directives de sécurité pour les dispositifs de réseaux domestiques (HAN) dans les réseaux électriques intelligents

Résumé

Les réseaux domestiques (HAN) au sein des réseaux électriques intelligents constituent un réseau dans les locaux du client. Contrairement aux réseaux HAN classiques, les réseaux HAN dans les réseaux électriques intelligents comportent des dispositifs de réseau électrique intelligent, tels que des sources d'énergie réparties (DER), un chargeur pour véhicules électriques, un système domestique de gestion de l'énergie (HEMS) et un système d'affichage de l'énergie du client (CED). Les récepteurs d'électricité et les sources DER du client sont connectés au réseau HAN de façon à ce que le client puisse les activer et les désactiver en fonction des informations reçues du réseau général, afin que la consommation électrique soit la plus rationnelle possible. Un réseau HAN est généralement connecté à l'Internet, c'est pourquoi les assaillants ont facilement accès à ces réseaux et aux dispositifs HAN. Par conséquent, ces dispositifs devraient être capables d'empêcher les assaillants de porter atteinte aux réseaux et dispositifs HAN. Le projet de Recommandation UIT‑T X.sgsec-2 fournira une analyse des menaces auxquelles sont exposées les réseaux HAN dans les réseaux électriques intelligents, les exigences de sécurité et les fonctions de sécurité. Le rôle et les fonctions de chaque dispositif HAN étant différents, les exigences de sécurité et les fonctions de sécurité sont fournies pour chaque dispositif.

# 3 Projet de Recommandation UIT-T X.1603 (anciennement X.dsms) ([R16](http://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0016))

Exigences de sécurité des données pour le service de surveillance de l'informatique en nuage

Résumé

La Recommandation UIT-T X.1603 analyse les exigences de sécurité des données pour le service de surveillance de l'informatique en nuage et traite notamment des exigences relatives à la portée des données de surveillance, du cycle de vie des données de surveillance, des exigences de sécurité concernant l'acquisition des données de surveillance et des exigences de sécurité concernant le stockage des données de surveillance. S'agissant des exigences relatives à la portée des données de surveillance, il est question de l'étendue de la surveillance nécessaire que les fournisseurs CSP devraient assurer pour garantir la sécurité de l'informatique en nuage ainsi que de la plus grande étendue possible de la surveillance assurée par les fournisseurs CSP. Le cycle de vie des données de surveillance inclut la création, le stockage, l'utilisation, la migration, la présence, la destruction et la sauvegarde des données. Pour l'acquisition des données de surveillance, on détermine les exigences de sécurité concernant les techniques d'acquisition d'un service de surveillance. Pour le stockage des données de surveillance, on détermine les exigences de sécurité applicables aux fournisseurs CSP pour le stockage des données de surveillance.

Annexe 2

Objet: Réponse des Etats Membres à la Circulaire TSB 53:

Consultation au sujet des projets de Recommandation déterminés UIT-T X.1214 (anciennement X.samtn), UIT-T X.1331 (anciennement X.sgsec-2)
et UIT-T X.1603 (anciennement X.dsms)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **A:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications,Union internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH 1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41-22-730-5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie**:**Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des Etats Membres au sujet des documents déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 53, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Cochez l'une des deux cases |
| Projet de Recommandation UIT‑T X.1214 (anciennement X.samtn) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

|  |  |
| --- | --- |
| Projet de Recommandation UIT-T X.1331 (anciennement X.sgsec-2) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de Recommandation UIT-T X.1603 (anciennement X.dsms) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [Etat Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_